

# « Vache'ment jeune : le festival »

\*\*\*\*\*

## Appel à projets - Règlement 2010

### **Article 1 : Objet de l'appel à projet**

Le Conseil régional des jeunes du Limousin et la Région Limousin souhaitent permettre aux jeunes artistes régionaux d'exprimer leurs talents et d'accéder à leur première scène amplifiée.

Pour cela ils proposent à tous les jeunes âgés de 15 à 22 ans du Limousin de participer au festival « *Vache'ment jeune* » et de faire connaître leurs créations.

« *Vache'ment jeune ; le festival* » est un temps de festivité au cours duquel les jeunes artistes du Limousin sont invités à se produire dans des équipements dédiés aux musiques amplifiées, selon des conditions similaires aux programmations habituelles des salles.

**Cette compétition sera organisée en 2 temps :**

- **une sélection par département**
- **trois concerts, un sur chaque département**

Dans ce cadre, le Conseil régional des jeunes sélectionnera, fin février, des groupes ayant répondu à l'appel à projet.

Ce festival se donne pour objectif :

- d'offrir une première scène aux jeunes artistes régionaux, valorisant leurs créations originales
- de réaliser un temps de rencontre entre jeunes artistes
- de créer un temps de convivialité entre les jeunes limousins

Les groupes sélectionnés pourront se produire sur la scène de leur département de candidature (La Souterraine, Tulle, Limoges).

### **Article 2 : Les règles de participation**

1. Les groupes doivent être majoritairement composés de jeunes âgés de 15 à 22 ans, qui résident ou suivent une formation en Limousin.
2. Réaliser des compositions originales
3. Pratique musicale amplifiée ou acoustique de tous styles.
4. Production seul ou en groupe.
5. Choisir un département de candidature lorsque le groupe est composé de jeunes de départements distincts.

### **Article 3 : Constitution du dossier**

Pour être pris en compte le dossier doit comprendre :

- un modèle de formulaire dûment complété indiquant les identités des participants, le département de sélection et leur identification scolaire
- un support d'évaluation des créations artistiques : chaque groupe devra sélectionner **trois morceaux** sur lesquels il sera sélectionné. Seuls seront acceptés les supports web actif (myspace, deezer, blog,...). Une simple adresse myspace avec une sélection des 3 morceaux à écouter suffira pour être pris en compte.

Les dossiers peuvent-être accompagnés d'éléments permettant aux jurys d'apprécier la capacité du groupe à produire sur scène des créations originales.

### **Article 4 : Sélections des participants**

La sélection sera établie par un jury après écoute et analyse des éléments fournis par chaque groupe. Il est demandé à chaque groupe de faire parvenir un lien vers un enregistrement sur le web comportant au minimum 3 compositions.

Une attention particulière sera portée sur les éléments suivants :

- capacité à assurer un set de 30 minutes
- parcours et démarche artistique
- réalisations de(s) l'artiste(s)
- expérience(s) scénique(s)
- 

Tout dossier incomplet ou posté après la date limite de dépôt telle que fixée à l'article 5, ci-dessous, sera éliminé.

### **Article 5 : Comment déposer sa candidature ?**

Un dossier de candidature devra être dûment rempli et transmis au Service Proximité et Citoyenneté du Conseil Régional par le référent du groupe **au plus tard le 15 février 2010**.

Ce dossier est disponible dès le 5 janvier sur [www.festivalvachementjeune.fr](http://www.festivalvachementjeune.fr)  
ou sur le blog du CRJL (<http://www.region-limousin.fr/crj/>)  
ou le site internet de la Région Limousin ([www.region-limousin.fr](http://www.region-limousin.fr)).

Les jeunes intéressés par la compétition pourront également obtenir des informations plus précises auprès du Conseil régional des jeunes

Contact : [crjeunes@cr-limousin.fr](mailto:crjeunes@cr-limousin.fr) Tél. : 05 55 45 00 90

ou du Service proximité et Citoyenneté :

- Agnès Durand, ([a-durand@cr-limousin.fr](mailto:a-durand@cr-limousin.fr) - 05 87 21 20 64)

## **Article 6 : Envoi du dossier et calendrier**

- **15 février 2010** : date limite pour la transmission des dossiers de candidature, le cachet de la poste faisant foi.

Les dossiers doivent être adressés aux coordonnées suivantes :

### **Conseil Régional du Limousin**

Direction de la Communication et de la Citoyenneté

Service Proximité et Citoyenneté

27 boulevard de la Corderie

87031 Limoges

- **fin février 2010** : Sélection des groupes à partir des trois morceaux choisis.

- **Vache'ment jeune – le festival** : 3 départements, 3 concerts :  
samedi 3 avril (La Souterraine) ; vendredi 9 avril (Tulle) ; vendredi 16  
avril (Limoges).

**Des résidences** sur deux départements accompagnées par des  
professionnels de la scène :  
jeudi 8 avril (Tulle) ; jeudi 15 avril (Limoges).